



NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	10	13

Date de la convocation
05 septembre 2007

Date d'affichage
05 septembre 2007

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le **14 septembre à 20 heures.**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
M. RENARD Jean-Luc, Mme SERIEYS Janine, M. LELEU Pierre, M. CAUBET Octave, Maires-Adjoints,
M. HOURNON Adhérald, Mme VERRECCHIA Brigitte, Mme LEFEVRE Françoise, Mme JOLY Elisabeth, M. PLANSON Ramuntcho, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CALMY Chantal, M. BRICE Claude, M. FERAL Henri,

Absents :

Pouvoirs : Mme CALMY Chantal donne pouvoir à M. RENARD Jean-Luc
M. BRICE Claude donne pouvoir à M. BACQUÉ Pierre
M. FERAL Henri donne pouvoir à M. LELEU Pierre

Secrétaire de séance : M. CAUBET Octave.

Le compte rendu du 05 juillet 2007 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Bail de la boulangerie
2. Avenant contrat de location de la pharmacie
3. Classe de neige pour les élèves de CM1/CM2
4. Augmentation du prix de la cantine scolaire 2007 / 2008
5. Utilisation de la piscine de Milly la Forêt pour l'année scolaire 2007/2008
6. Modalités d'exercice du régime de travail à temps partiel
7. Cotisation 2007 de l'Amicale des Maires d'Ile de France
8. Affaires et informations diverses
9. Questions Diverses

I – Bail de la boulangerie

Monsieur le Maire explique que le gérant d'Intermarché d'Oncy sur Ecole accepte de prendre en location le local de la « boulangerie » et le logement de l'immeuble. Il y ouvrirait une mini supérette proposant le pain, les pâtisseries, la boucherie, l'épicerie,

Le local communal actuel serait agrandi sur la salle à manger et le logement, réaménagé au 1^{er} étage, serait occupé par la vendeuse.

Le coût des travaux sera assuré par Intermarché avec prise en charge de la municipalité à hauteur de 1.500,00 € sous forme de déduction répartie sur les trois premiers loyers.

Le logement et le local de l'épicerie font l'objet d'un seul et unique bail de courte durée de 23 mois commençant à courir à compter du 1^{er} novembre 2007.

Le loyer annuel s'élèverait à 6.000,00 € (six mille euros) annuel, basé sur le coût de la construction de l'INSEE dont l'indice choisi est celui de la moyenne du premier trimestre 2007 : 107,66 points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter le bail en faveur du gérant d'Intermarché d'Oncy sur École à 6.000,00 € par an.

ACCEPTTE la déduction de 1.500,00 € répartie sur les 3 premiers loyers.

AUTORISE M. le Maire à signer le bail et tous les documents se rapportant à cette affaire.

II – Avenant contrat de location de la pharmacie

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le preneur de la location de la pharmacie a demandé l'autorisation d'installer une climatisation dans la pharmacie. Le meilleur devis s'élève à 6.500,00 € HT.

M. le Maire propose de donner une compensation à caractère exceptionnel pour cette installation.

Cette compensation s'élèverait à 20% du montant du devis soit 1.300,00 €.

Celle-ci interviendrait sous forme d'un avenant au contrat de location par la baisse exceptionnelle du loyer à hauteur de 260,00 € pendant 5 mois.

Le loyer actuel est de 686,66 € mensuel selon la dernière révision au 1^{er}/09/2006. Il serait par conséquent réduit à 426,66 € à compter du 1^{er} octobre 2007

Il sera stipulé que la compensation de 260,00 € sera déduit du loyer réactualisé dès que l'indice INSEE du 2^{ème} trimestre 2007 sera connu.

Il sera précisé dans cet avenant que le dispositif concernant la climatisation devra être intégré aux murs afin que celui-ci reste même après le départ de ce locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la forme de compensation telle présentée ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au contrat de location et tous les documents se rapportant à cette affaire.

III – Classe de neige pour les élèves de CM1/CM2

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de la classe CM1/CM2 de l'école du Vaudoué, soit 21 enfants participeront l'hiver prochain à la classe de neige.

L'opérateur choisi est Côté Découvertes.

Le séjour d'une durée de 9 jours, est prévu du jeudi 05 au 14 janvier 2008, au chalet l'Avenière situé aux Contamines Montjoie (Hautes Savoie).

Le coût du séjour est de 12.600,00 €, soit 600,00 € par enfant. (*pour mémoire séjour de 2006 : 12.600,00 €*)

Le financement est le suivant :

- participation communale de 50%
- participation des familles de 40%
- participation de l'Association des Parents d'Elèves de 10%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le financement proposé,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec Côté Découvertes,

DIT que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2008.

Par ailleurs, comme pour le séjour de 2006, un Adjoint technique territorial de deuxième classe affecté à l'école, accompagnera les enfants en remplacement d'une animatrice de vie quotidienne, réduisant ainsi les frais du séjour.

IV – Augmentation du prix de la cantine scolaire 2007 / 2008

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la commune augmente les prix du repas de la cantine scolaire et propose d'augmenter à compter du 1^{er} novembre 2007 de 2 % le prix du repas soit (3,55 € + 2 % =) 3,621 €, soit 3,62 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 12 voix Pour et 1 Abstention,

ÉMET un avis favorable à cette augmentation.

Pour information, le fournisseur a augmenté ses tarifs de 4% (délibération du 05/07/07).

Si une famille a un problème ponctuel, elle devra adresser un dossier d'aide au C.C.A.S.

V – Utilisation de la piscine de Milly la Forêt pour l'année scolaire 2007/2008

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année la ville de Milly la Forêt demande notre confirmation quant au renouvellement de l'utilisation de la piscine pour les enfants de l'école du Vaudoué.

Deux formules sont proposées :

- 70 € par ½ heure par classe
- 2 250 € forfait par ½ heure par semaine et pour une classe de 25 élèves pour l'année scolaire.

L'année dernière, nous avons choisi le forfait qui s'élevait à 2 250 € (augmentation de 0 %.)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal CHOISIT le forfait pour l'année scolaire 2007-2008.

VI – Modalités d'exercice du régime de travail à temps partiel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 60 et 60 bis,

Vu le décret n°2004-77 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents titulaires et des agents non titulaires, dans les conditions définies par les textes susvisés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : Décide que l'exercice de fonctions à temps partiel peut être autorisé, sous réserve des nécessités du service, pour l'ensemble des agents, titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune du Vaudoué.

Article 2 : L'autorisation d'exercer à temps partiel sera accordée dans les conditions prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 pour les fonctionnaires, les stagiaires et les non titulaires.

L'autorisation d'exercer à temps partiel pourra être accordée pour une durée de service égale à 50% ou 60% ou 70% ou 80% ou 90% de la durée hebdomadaire du service à temps plein des agents du même grade ou d'un niveau de fonctions équivalent.

Cette autorisation est accordée pour des périodes qui ne peuvent être inférieures à 6 mois ni supérieures à 1 an renouvelables pour une même durée par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Au-delà, ces périodes peuvent être renouvelées sur demande expresse de l'intéressé(e). Chaque demande doit être présentée au moins 1 mois avant la date souhaitée et, en cas de renouvellement, avant expiration de la période en cours.

Article 3 : Les agents autorisés à travailler à temps partiel peuvent bénéficier :

- d'autorisations d'absence, accordées sous réserves des nécessités de service, au prorata de la durée du service effectué,
- des horaires variables.

Article 4 : Les agents autorisés à travailler à temps partiel seront remplacés dans les conditions suivantes :

- Absences correspondant à 50 % et 60 % du taux plein : remplacement assuré,
- Absences d'une durée inférieure : pas de remplacement.

Article 5 : La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits du budget correspondant, chapitre 012.

Article 6 : La présente délibération sera enregistrée au registre des délibérations et affichée.

VII – Cotisation 2007 de l'Amicale des Maires d'Ile de France

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été budgétisé la somme de 74,88 € à l'article 6281 pour la cotisation de l'A.M.I.F. Celle-ci s'élève en réalité à 66,61 €.

Par conséquent, il convient de prendre une délibération prenant acte de cette modification.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal DÉCIDE de rectifier le montant de cotisation de l'A.M.I.F., soit 66,61 € au lieu de 77,88 € à l'article 6281, chapitre 011 du budget primitif 2007.

VIII – Affaires et informations diverses

8.1°) Edification d'un poste électrique sur le domaine public : rue de la Libération

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise Bornhauser Molinari, mandatée par le syndicat d'électrification rurale du sud ouest Seine et Marnais, a contacté la mairie afin d'édifier un poste électrique sur le domaine public (plus précisément rue de la Libération en direction de Tousson à la sortie du village) afin de renforcer l'électricité.

Cette entreprise demande l'autorisation de mise en place sur le domaine public.

Par ailleurs il a été demandé au cabinet JOUÉ, géomètre expert, d'intervenir pour définir avec précision l'implantation de ce poste sur le domaine public.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Et sous réserve que le géomètre ait défini l'emplacement exact,

APPROUVE le projet proposé

AUTORISE l'entreprise Bornhauser à édifier un poste électrique sur le domaine public sis rue de la Libération

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

8.2°) Adhésion 2007/2008 à TEMA : tennis pour l'école

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune finance des cours de tennis à l'attention des élèves de l'École du Vaudoué.

Ces cours sont assurés par un professeur de tennis dispensés par l'association TEMA dont le siège est à Malesherbes.

TEMA demande pour l'année scolaire 2007-2008 une revalorisation du tarif horaire des cours de tennis qui passerait de 35,00 € à 35,50 € à compter de la rentrée scolaire. (augmentation de 1,45 %)

En outre, afin de formaliser son intervention à l'École du Vaudoué, l'association TEMA demande la souscription d'une adhésion pour l'École pour 1 €/an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation du tarif horaire,

AUTORISE M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion pour 2007-2008 et tous les documents se rapportant à cette affaire.

8.3°) Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif

Comme chaque année le syndicat d'assainissement demande aux communes adhérentes de se prononcer sur leur rapport annuel du prix et de la qualité du service public assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel du prix et de la qualité du service public assainissement collectif de 2006

8.4°) Travaux de la voie communale n°1, liaison avec Boissy aux Cailles : dérasement d'accotements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été lancée pour les travaux d'entretien et de rénovation de la voie communale n°1 (liaison avec Boissy aux Cailles) et en particulier pour le dérasement de l'accotement.

Un appel à candidatures sous forme de marché à procédure adaptée (art. 28 Code des Marchés Publics) a été lancé le 30/07/2007. Un affichage a été publié en mairie le 30/07/2007 et une annonce a été diffusée sur la République de Seine et Marne le 06/08/2007.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29/08/2007 à 11h30.

Cinq entreprises ont répondu :

		VAN PRAET		SACER		CANO TP		APPIA		GOULARD	
	quantité	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT	Prix unit. HT	Montant HT
Installation	1	0	0	3.150,00	3.150,00	1.290,00	1.290,00	350,00	350,00	682,50	682,50
Signalisation	1	300,00	300,00	2.950,00	2.950,00	1.100,00	1.100,00	600,00	600,00	1.872,00	1.872,00
Dérasement	5400 m	0,85	4.590,00	9,30	50.220,00	5,50	29.700,00	1,80	9.720,00	1,69	9.126,00
Total HT			4.890,00		56.320,00		32.090,00		10.670,00		11.680,50
Total TTC			5.848,44		67.258,72		38.379,64		12.761,32		13.969,88

Le mieux disant est l'entreprise VAN PRAET. Cette entreprise est spécialisée dans le rabotage des talus.

Les travaux sur cette voie communale n°1 sont prévus sur 5 ans pour un coût par tranche annuelle d'environ 18.000,00 €HT.

8.5°) Contrat triennal de voirie

La dernière réunion de chantier date du 06/07/2007. Les finitions telles que nettoyage du chantier, réglage et damage des accotements, etc..... doivent être réalisées. Tant que celles ci ne sont pas faites, aucun document comptable ne sera validé. La prochaine réunion aura lieu après le solde des décomptes en vue de la réception du chantier.

La deuxième tranche (cette année) s'élève à 117.150,33 €HT. Une économie de 10.093,17 €HT a pu être dégagée sur le prévisionnel. Cette économie doit passer en reste à réaliser sur le budget primitif de 2008.

La troisième et dernière tranche est prévue courant 2^{ème} trimestre 2008.

Il faudra prévoir en 2008, un avenant au contrat de l'entreprise SNAVEB pour le nettoyage des canalisations de ces chemins ainsi que des aménagements pour ralentir la circulation.

8.6°) Contrat rural

Tous les mardis matins a lieu une réunion de chantier.

L'élévation du rez-de-chaussée concernant l'extension est terminée.

Les portiques du bâtiment de la grange sont en cours de réalisation et le linteau de la baie cintrée est réalisé.

Aucun retard de planning n'est à signaler mis à part le lot de charpenterie.

La prochaine réunion est prévue le mardi 18/09/07 à 9h00.

8.7°) Trafic routier

M. BACQUÉ relate l'historique des différentes étapes concernant l'arrêté n°30/2006 du 26/12/2006 portant sur la réglementation de la circulation des véhicules de transports de marchandises dans la traversée de l'agglomération sur le CD 16 en précisant que si le processus est beaucoup plus long que prévu, il se poursuit favorablement à notre demande.

Après une dernière réunion qui s'est tenue au Vaudoué le 20/07/07 ; le Conseil Général de Seine et Marne procède à une étude de mise en place des panneaux puis nous proposera une réunion de formalisation le 12/11/2007 entre les services du Conseil Général de Seine et Marne et ceux du Conseil Général de l'Essonne, le PNR et la commune.

Les panneaux pourront être alors commandés et posés par la DDE de Moret sur Loing.

8.8°) Points noirs chemin de Malaquis

Des riverains du chemin de Malaquis ont adressé un courrier à la mairie pour l'aviser de points noirs. La mairie instruit le dossier pour le soumettre prochainement au syndicat d'Electrification Rural du Sud Ouest Seine et Marnais afin d'obtenir une subvention à hauteur de 65 %.

8.9°) Abatage d'un arbre dangereux chemin de la Fontenelle

Un devis a été demandé à Arflor par M. LELEU. Il s'élève à 580,25 €TTC.

IX – Questions diverses

Mr CAUBET : ① Rappelle qu'il convient de remédier, pour des raisons de sécurité évidentes, au manque d'éclairage à la hauteur de l'arrêt bus et du passage piétons rue des templiers. Par la même occasion, il rappelle les points noirs d'éclairage relevés chemin de Malaquis.

Mme SERIEYS : ① Le syndicat de musique propose deux concerts le 20/09/07 à 20h30 à Milly la Forêt et le 23/09/07 à 17h00 en l'église de Noisy sur Ecole.

② Une lettre d'information, comme prévue, sera adressée aux Valdéens afin de les informer sur les principaux dossiers du Vaudoué : trafic routier, supérette, projet « Hameau ».

Mme VERRECCHIA : ① syndicat collège : un appel d'offres à procédure adaptée a été lancé pour les plateaux EPS. Les travaux ont démarré et devraient se finir début 2008.

Le maître d'œuvre choisi pour la construction du gymnase est l'atelier Sequana. Le dossier de consultation va être lancé.

② Mme Verrecchia soulève le problème des gens du voyage. ⇒ *M. Bacqué rappelle que le maire face à ce problème ne bénéficie d'aucun soutien de la force publique pour l'évacuation des lieux. Il n'a que la possibilité de négocier. Les gens du voyage doivent partir le 25/09/07. Il rappelle à ce sujet que l'entourage du terrain par une barrière cavalière et une haie vive avait été décidé à la suite de plusieurs installations sauvages de caravanes. La barrière et son cadenas ayant été forcés, il convient de prévoir dès le 25/09/07 la pose d'un portique interdisant par sa hauteur le passage et l'entrée des caravanes.*

M. RENARD : ② Le poteau d'incendie n°15 a été changé.

- ③ M. Renard souhaite que notre notaire soit relancé au sujet des dossiers municipaux en instance à son étude.
- ④ La bouche d'eau qui fuyait place Pasteur a été réparée.
- ⑤ M. Renard informe le conseil municipal, comme il avait déjà dit en réunion d'adjoints que pour des raisons personnelles et professionnelles, il ne pourrait pas se représenter aux prochaines élections municipales. Bien évidemment il restera solidaire de l'équipe sortante.

M. HOURNON : ① il n'a pas eu de nouvelles de l'ONF, depuis la dernière réunion organisée sur le terrain par M. le Maire avec le PNR et l'ONF concernant l'état de la forêt domaniale. Mais, une réunion est prévue le 18/09/07 à 18h00 en mairie de Noisy sur Ecole.

② M. Hournon, ayant vendu sa maison, nous quitte le 02/11/07 mais sera présent aux conseils municipaux jusqu'à la fin du mandat et à nos côtés pour la prochaine campagne électorale.

③ M. Hournon soulève le problème des nuisances sonores dans le village.

④ M. Hournon soulève le problème des autobus scolaires circulant rue des Palais alors qu'il y a une interdiction de tonnage.

M. LELEU : ① informe le Conseil Municipal qu'il instruit actuellement un projet d'aménagement d'ensemble du terrain de sports en collaboration avec l'atelier d'architecture Callewaert. Ce projet portera notamment sur :

-la pose d'un portique interdisant l'entrée des caravanes sur le terrain,

-l'éclairage du terrain,

-l'entourage pour éviter l'intrusion des sangliers

-l'aménagement sportifs de façon à ce que ce terrain devienne l'endroit privilégié des adolescents du village.

② M. Leleu souhaite que soit rappelé dans le prochain bulletin Valdéens l'arrêté municipal concernant les nuisances sonores.

③Monsieur LELEU demande à Monsieur Le Maire de faire son possible au près des gens du voyage pour que ces derniers libèrent l'emplacement Samedi 23 Septembre au lieu du Lundi 25, le chemin de l'Europe servant de parking pour la chasse dès le Dimanche 24 Septembre. Monsieur le Maire s'engage à le faire dès le lendemain.

④ M. LELEU informe le conseil municipal qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 00*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**